

Le vote par procuration

* Les personnes possédant leur identité numérique certifiée, n'ont pas besoin de se déplacer



1

Récupérez auprès de votre mandataire:
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote



2

Identifiez-vous avec France
Connect et effectuez votre
demande de procuration
en ligne sur
maprocuration.gouv.fr



3*

Déplacez-vous
au commissariat,
à la gendarmerie ou au
consulat pour faire vérifier
votre identité



4

Vous recevez un courriel de
Maprocuration dès que votre
procuration est enregistrée
par votre commune ou votre
consulat de vote

Allons Voter!

